

- > Médecins omnipraticiens
- > Médecins spécialistes
- > Médecins en résidence
- > Infirmières
- > Pharmaciens

Nouvelle fonctionnalité dans Carnet santé Québec

Une nouvelle fonctionnalité est maintenant disponible dans Carnet santé Québec : **la gestion des accès**. Elle permet à **une personne apte** de donner accès à son carnet de santé à **une autre personne apte** de son choix.

Une personne est considérée comme apte si elle possède les capacités suivantes :

- S'occuper d'elle-même et de ses biens
- Prendre ses propres décisions
- Exercer ses droits

Les accès octroyés à une personne peuvent lui être retirés en tout temps. Une personne ayant accès au carnet de santé d'une autre personne peut également décider à tout moment de ne plus y avoir accès.

Exemple de gestion d'accès

Une mère apte ayant des ennuis de santé utilise la gestion des accès pour permettre à son fils apte d'accéder à son carnet. En se connectant à son propre carnet de santé, son fils peut alors consulter les informations sur la situation de santé de sa mère. Il est ainsi plus à même de l'accompagner dans son quotidien et ses suivis médicaux.

Faites connaître cette nouvelle fonctionnalité

Dans le cadre de votre rôle, vous pouvez inviter les personnes concernées à utiliser la gestion des accès. Elles trouveront cette nouvelle fonctionnalité dans la section **Profil** de Carnet santé Québec. Pour y accéder, elles doivent détenir un compte du Service d'authentification gouvernementale. Cette démarche est sécuritaire.

Courriel et site Web	Téléphone	Heures d'ouverture
www.ramq.gouv.qc.ca/courriel	Québec 418 780-4208	Du lundi au vendredi,
www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels	Montréal 514 687-3612	de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
	Ailleurs au Québec 1 888 330-3023	(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)